

## Compte-rendu du premier conseil d'école 2017-2018 du jeudi 9 novembre 2017

Ouverture de séance : 18h30

Secrétaire de séance : Mme Sergent Noémie

Présents : Les représentants de la mairie : M. Laurence, maire de Saint Georges Montcocq, M. Talvast, adjoint et M. Duchemin, adjoint.

Les représentants des parents d'élèves : Mme Zekri, M. Guiffard, Mme Biniguer, Mme Sergent, Mme Dennebouy, M. L'Orphelin.

L'équipe enseignante : Mme Hamelin, directrice, Mme Osmond, Mme Merdrignac, Mme Segovia, Mme Jarry et Mme Deschamps.

Excusés: Mme Loyer, Inspectrice de l'Education Nationale  
Mme Hanou, Mme Launey et M. Leglatin, représentants des parents d'élèves.

ordre du jour :

1. Présentation des membres du conseil d'école et de leur rôle
2. Les effectifs de l'école
3. Le règlement intérieur
4. La sécurisation des espaces
5. Présentation du projet d'école
6. Les travaux
7. Les rythmes scolaires
8. Le comité de pilotage
9. Le conseil école-collège
10. Les projets de sorties, spectacles, rencontres sportives
11. Présentation des comptes de la coopérative
12. Informations diverses

### **1-Présentation des membres du conseil d'école et de leur rôle :**

**Les résultats des élections des représentants des parents d'élèves :** (*distribution du procès verbal aux membres*) les élections se sont déroulées le vendredi 13 octobre 2017. Le taux de participation a été de 66,88 %, en hausse par rapport à 2016, taux de 60,97 %, c'est un très bon taux de participation. Trois enveloppes ont été remises le lundi 16 octobre 2017 et n'ont pas pu être comptabilisées. Les parents candidats étaient regroupés sur une liste donc 5 titulaires et 5 suppléants ont été élus. Le procès verbal est affiché sur le panneau d'affichage sous l'abri et sur le site de l'école. La majorité des électeurs a voté par correspondance, sept parents ont voté sur place.

### **Les membres du conseil:**

Les articles 17-18 et 20 du décret n°90-788 du 6 septembre définissent les modalités du conseil d'école (document fourni auprès des membres). Ces articles sont disponibles sur le site de l'école dans la rubrique du conseil d'école.

Le conseil d'école est composé des membres suivants :

❖ Les représentants de la mairie : Monsieur le Maire : Monsieur Laurence et ses conseillers municipaux M Talvast chargé des actions scolaires et périscolaire et M. Duchemin chargé des travaux dans les bâtiments.

❖ L'équipe enseignante : Madame Hamelin Karine, directrice de l'école et enseignante titulaire de la classe de CM1-CM2, Madame Ségovia Florence enseignante titulaire de la classe de GS-CP, Madame Jarry Céline, enseignante titulaire de la classe de CE2, Madame Merdrignac Maëla, enseignante titulaire de la classe de CP-CE1 et Madame Osmond, enseignante titulaire de la classe de PS-MS, Mme Deschamps Marjorie assurant la décharge de Madame Jarry, le lundi et la décharge de direction de Mme Hamelin le mardi.

❖ Les représentants des parents d'élèves :

Les titulaires : Madame ZEKRI Meriem, parent d'élève de Reza en MS et Ismaël CE2

Madame SERGENT Noémie , parent d'élève de Nathan en CE2, de Lucas en CP et Malo en PS

Monsieur L'ORPHELIN Franck, parent de Tao en CE2 et de Lucie en GS

Madame DENNEBOUY Cécile, parent de Nino en GS

Madame HANOU Céline, parent de Pierre en CE2

Les suppléants : Madame BINIGUER Véronique, parent de Cenzo en CM1

Madame ALEXANDRE Nathalie, parent de Timothée en CM2 et Arthur en GS

Monsieur GUIFFARD Benoit, parent de Gaïa en CE1

Madame LAUNEY Edwige, parent de Angèle en CE2 et de Marin en MS

Monsieur LEGLATIN Séphane, parent de Malo en CE1

❖ L'inspectrice de l'Éducation Nationale de la circonscription de Saint Lô 3 : Madame Martine Loyer est excusée.

### **La présidence:**

La présidence est assurée par la directrice qui établit l'ordre du jour adressé au moins huit jours avant la date des réunions aux membres et anime le conseil. La présidente, après avis du conseil, peut inviter une ou plusieurs personnes dont la consultation est jugée utile en fonction de l'ordre du jour. Elle a la responsabilité du compte-rendu.

### **Les réunions :**

Le conseil d'école est constitué pour une année jusqu'au renouvellement de ses membres, c'est à dire jusqu'aux prochaines élections des représentants en octobre 2018.

Il se réunit au moins une fois par trimestre et obligatoirement dans les quinze jours qui suivent la proclamation des résultats des élections des parents d'élèves. Deux autres réunions auront donc lieu dans le courant des mois de février et de juin. Il peut également être réuni à la demande de la directrice, du maire ou de la moitié de ses membres.

Les dates des conseils d'école sont déjà fixées : **le jeudi 15 février 2018 et le jeudi 14 juin 2018**

### **Les missions du conseil d'école :**

Sur proposition de la directrice, le conseil d'école :

- ❖ Vote le règlement intérieur de l'école
- ❖ Établit le projet d'organisation de la semaine scolaire
- ❖ Donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement et la vie de l'école :
  - Les actions pédagogiques entreprises pour réaliser les objectifs nationaux
  - L'utilisation des moyens alloués à l'école
  - Les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés
  - Les activités périscolaires
  - La restauration et l'hygiène scolaire
  - La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire
- ❖ Adopte le projet d'école
- ❖ Donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et

culturelles

- ❖ Est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école
- ❖ Reçoit une information sur :
  - Les principes de choix de manuels scolaires ou de matériels pédagogiques divers
  - L'organisation des aides spécialisées

### **Les comptes rendus :**

Un compte rendu sera distribué à chaque membre du conseil et un exemplaire envoyé à l'IEN. Il ne sera pas distribué aux familles mais il sera affiché au panneau et mis sur le site de l'école dès que possible.

### **2-Les effectifs de l'école**

A la rentrée : 113 élèves étaient inscrits, les effectifs sont en légère baisse. 12 élèves sont inscrits en PS et 1 TPS. 4 demandes avaient été faites pour la toute petite section et 1 élève est présent.

La répartition en 5 classes :

TPS-PS-MS – Mme Osmond : 26 élèves dont 1 TPS, 12 PS et 13 MS

GS-CP – Mme Segovia : 23 élèves dont 15 GS et 8 CP.

CP-CE1 – Mme Merdrignac : 22 élèves dont 14 CE1 et 8 CP

CE2 Mme Jarry : 20 élèves CE2

CM1-CM2 – Mme Hamelin : 22 élèves dont 18 CM1 et 4 CM2.

Pour la rentrée 2018, la prévision d'effectif transmise au service de l'inspection académique est de 12 PS. La liste des enfants nés en 2015 sur les trois communes s'établit à 12 enfants ( 2 Rampan, 5 Mesnil Rouxelin et 5 St Georges Montcoq). 4 élèves dont nous avons déjà un frère ou une sœur inscrit à l'école.

### **3 -Le règlement intérieur :**

Le règlement intérieur de l'école a été élaboré à partir du règlement départemental des écoles maternelles et élémentaires, diffusé en mars 2016 et tient compte de la spécificité de l'école.

Des points particuliers :

Dialogue avec les familles : Une réunion d'information générale le jeudi 14 septembre 2017 et une réunion de rentrée par classe dans la semaine du 18 au 22 septembre ont déjà été organisées à destination des familles pour expliquer le fonctionnement de l'école et des classes. Des réunions individuelles soit à la demande de l'enseignant ou des familles et des réunions avec la directrice peuvent aussi s'organiser dans le courant de l'année scolaire.

Communication du livret scolaire (Livréval). Il est consultable sur le site de l'école. Les familles ont reçu ou vont recevoir un code pour y accéder. Le livréval est diffusé à des périodes de l'année définies : en PS-MS : une fois en fin d'année, en GS : deux fois ( février et juin) et en cycle 2 et 3 : 3 fois dans l'année. Il est distribué en version papier.

Les médicaments sont interdits à l'école même pour le personnel de la mairie. Les parents doivent éviter de mettre les enfants quand ils sont malades sinon il y a un risque de contagion au niveau de la classe et de l'école. Les enseignantes ou le personnel de la mairie peuvent appeler une famille afin qu'elle récupère un enfant malade ou blessé.

Les dispositions particulières :

Les bijoux et les jouets sont vivement déconseillés, voire interdits. Actuellement, des enfants du CE2 au CM2 sont autorisés à apporter des toupies pour jouer en récréation mais les enseignantes ont prévenu leurs élèves qu'au premier problème, ces jouets seraient interdits.

Les téléphones portables sont interdits dans l'école, ainsi que les objets dangereux et les bonbons.

Les animaux domestiques sont interdits dans l'enceinte de l'école, même tenu en laisse ou dans les bras.

Mme Hamelin demande au conseil d'école d'ajouter deux compléments dans les dispositions particulières : une

sur l'interdiction de fumer et une sur l'interdiction de monter en voiture la voie menant jusqu'au parking de l'école maternelle.

Une signalisation (panneau interdit de fumer) indique qu'il est interdit de fumer aux abords de l'école. Le décret du 15 novembre 2006 interdit formellement de fumer dans les espaces couverts et non couverts des écoles, Mme Hamelin demande à ce qu'un réflexe citoyen de ne pas fumer au niveau des portails d'entrée soit respecté. Le conseil d'école approuve à l'unanimité.

Une signalisation (panneau de sens interdit) demandée lors des conseils d'école de l'année scolaire 2016-2017 indique qu'il est interdit aux usagers sauf services publics d'emprunter la voie menant jusqu'au parking avec son véhicule.

Les annexes du règlement : la charte de la laïcité, les règlements de classe élaborés par les élèves, la charte internet et la charte twitter pour les CM.

Vote à l'unanimité.

Un nouveau règlement intérieur va donc être édité et diffusé à toutes les familles de l'école.

#### **4 -Le PPMS et La sécurisation des espaces**

Un Plan de Mise en sûreté est opérationnel depuis quelques années. Chaque année, au mois de novembre un exercice est effectué avec les enfants. Lors de cet exercice, seuls les élèves du CP au CM2 sont informés de la nature du risque. La situation évoquée est fréquemment celle d'un accident au carrefour et que les pompiers nous demandent de rester enfermés le temps qu'ils évacuent un camion transportant des matières dangereuses. C'est un plan qui va décrire étape par étape toutes les missions du personnel enseignant, le matériel à avoir, le lieu de mise en sécurité des élèves et du personnel communal (ATSEM).

Un exercice aura lieu la semaine du 20 novembre 2017 pour valider le plan et poursuivre la prévention auprès des enfants. Les parents seront informés uniquement le soir, après le déroulement de l'exercice.

Le plan vigipirate est toujours en vigueur. Une réflexion est toujours en cours pour la sécurisation des espaces. Depuis la rentrée 2016, les portails et portes sont fermés sur le temps scolaire. Pendant les vacances de la Toussaint, des visiophones ont été installés auprès du portail de l'école élémentaire et de la porte d'entrée de l'école maternelle. Les récepteurs sont au niveau de l'entrée de la classe de Mme Hamelin et dans la classe de Mme Osmond.

Un exercice « se cacher » a été réalisé le jeudi 19 octobre après la pose des systèmes d'alarme PPMS. Plusieurs systèmes ont été installés dans les classes, la cantine, la garderie, la bibliothèque et les entrées. L'objectif était de faire identifier aux enfants ce nouveau système et de comprendre qu'il faut se confiner. Du côté des maîtresses, elles doivent éteindre les lumières et s'enfermer à clé.

La sonnerie a bien été identifiée par les enfants.

Bilan de l'exercice : classe de CP-CE1 : les enfants sont bien visibles.

Les aménagements à prévoir : des films miroirs sur certaines fenêtres.

Les enseignantes sont vigilantes à ce que les exercices organisés dans le cadre du plan vigipirate ne soient pas anxiogènes.

#### **5 -Les travaux :**

La classe de GS-CP : rafraîchissement de la classe : peinture.

Les toilettes de l'école élémentaire : installation d'un chauffage programmable.

Des vidéoprojecteurs restent à installer dans la classe de Mme Merdrignac et de Mme Segovia.

Aménagement de la sécurisation des espaces : des visiophones viennent d'être installés aux portails.

La porte de la garderie ne se bloque pas, elle se referme toute seule : les parents trouvent cela dangereux. Elle se clique lorsqu'elle se ferme.

Des vidéo portiers vont être installés pour l'ouverture et la fermeture des portails.

Aménagement de la voirie : signalage piétonnier sur la voie piétonne.

## **7. Les rythmes scolaires :**

Qui décide ?

Le maire puis le DASEN et le préfet.

Quand la décision doit-elle être prise ?

Début mars 2018 le dossier est à rendre.

M. Le Maire prendra sa décision en fonction de l'avis des parents, des enseignants et de l'agglo de Saint-Lô.

De toute façon, ce sera la même organisation élémentaire et maternelle.

Comment on s'organise ?

Demande les avis des parents sous forme de sondage, des enseignantes, des enfants et de l'agglo de Saint-Lô.

## **7-les projets de sorties :**

### Les sorties culturelles :

- Si ça se trouve les poissons sont très drôles, le mardi 17 octobre 2017 au théâtre de Saint-Lô : classes MS au CE1
- Les aventures du Prince Ahmed, le mardi 30 janvier 2018, classes CP au CE2
- Louis XIV et ses arts, le vendredi 23 février 2018, classe CM
- Spectacle de Noël, le mercredi 6 décembre, classes de TPS au CE2

### Les sorties pédagogiques :

- Ateliers d'initiation à la programmation, CANOPE 50, le lundi 9 octobre 2017, classe de CM
- Ateliers d'initiation à la programmation, CANOPE 50, le mercredi 21 février 2018, classe de CE2
- Animation CIEC les 6,7 et 8 juin 2018, classes de GS au CE2
- Journée dans l'orchestre à Caen, classes de CP au CE2
- Séjour avec nuitées char à voile du lundi 23 au mercredi 25 avril, à Portbail, hébergement à Hémevez

### Les rencontres sportives :

- rencontre jeux collectifs pour les classes de CP-CE1 et CE2
- rencontre course longue : classe CM1-CM2

### Les manifestations :

- La chorale de Noël, le vendredi 22 décembre 2017, à 18h, à la salle polyvalente
- Le spectacle de fin d'année, le vendredi 22 juin 2018, à 18h30

## **10 – Présentation des comptes de la coopérative**

La situation du compte au 31 octobre 2017 est au 4 403,76 €.

L'équipe enseignante remercie pour les subventions accordées par les mairies de Rampan et Le Mesnil Rouxelin en septembre 2017 et de Saint Georges versée en avril 2017.

## **11 Informations diverses :**

Deux visites médicales PS-MS par la PMI et en fin de GS par l'infirmière scolaire.

Livret scolaire unique : brochure distribuée, la directrice n'a pas reçu les codes pour les familles.

Le site de l'école : peu de fréquentation, à développer

Le photographe : le mardi 28 novembre.

LSU (Livret Suivi Unique) est un livret mis en place par l'Education Nationale qui suit toute la scolarité obligatoire de l'enfant du CP jusqu'à la 3ème. Une brochure d'information a été distribuée aux parents en mai

2016 mais les parents ne disposent pas encore du code pour y accéder. En cas de changement d'école, le LSU suit l'enfant automatiquement.

**Le site de l'école** : [ecole-saint-georges-montcocq. Etab.ac-caen.fr](http://ecole-saint-georges-montcocq.Etab.ac-caen.fr)

Le conseil école collège sera présenté lors du deuxième conseil d'école.

Mme Hamelin remercie les membres du conseil d'école.

La séance est cloturée à 21h30.

La directrice  
Mme Hamelin Karine

La secrétaire, représentante des parents d'élèves  
Mme Sergent Noémie